## Les Syndics <br> PRINCIPE DE L’ICEBERG

## CE QUE VOUS VOYEZ

Organisation et tenue des AGs • Gestion des urgences notamment dans les parties communes Gestion des demandes lors d'achat ou de vente • (pré-état daté auprés des notaires)


CE QUE VOUS NE VOYEZ PAS
Mise à disposition du contrat-type de syndic
Accompagnement dans les nouvelles obligations de rénovation énergétique
Gestion des offres d'emprunts collectifs
Gestion des comptes bancaires du syndicat des copropriétaires (appels de fonds, placements...)



